

Nouvelle étape franchie dans le cadre de l'adaptation et du renforcement de la structure financière du groupe Casino

Paris, le 23 juillet 2026

Dans le prolongement du communiqué de presse du 10 juillet 2026, le Groupe annonce que les comités de crédit de l'ensemble de ses créanciers bancaires ont donné leur accord de principe aux demandes suivantes de la Société :

- L'amélioration des termes du package de sûretés des créanciers TLB en leur permettant d'avoir accès au dispositif de sûretés des banques, et
- La renonciation à la condition suspensive relative à l'obtention de l'accord de la majorité des deux tiers des créanciers TLB pour la modification du plan de sauvegarde.

Le Groupe indique avoir reçu le 21 juillet 2026 la nouvelle version de l'accord de principe des banques reflétant les éléments ci-dessus.

Le Conseil d'administration¹, réuni ce jour, a approuvé les termes de cet accord.

Le Groupe entend désormais, sur la base de la proposition de FRH du 30 juin 2026 ([cf. présentation du 6 juillet 2026](#)), lancer la procédure de modification des plans de sauvegarde et la signature des protocoles de conciliation en vue d'une mise en œuvre des opérations d'adaptation et de renforcement de sa structure financière d'ici la fin du second semestre 2026.

Le Groupe rappelle que les consentements des prêteurs RCF, TLB et Quatrim relatifs au cas de défaut lié à l'entrée en discussions avec ses créanciers en vue de l'adaptation et du renforcement de sa structure financière expirent le 26 juillet 2026. Chacun de ces groupes de créanciers a donc été sollicité pour étendre les consentements jusqu'au 24 septembre 2026.

Par courrier adressé au conciliateur en date du 22 juillet, les prêteurs TLB ont indiqué, en raison de la décision prise par le Conseil d'administration le 10 juillet, refuser l'extension de leur consentement et préparer une action en résolution du plan de sauvegarde de la Société sur la base du cas de défaut lié à l'entrée en discussions avec ses créanciers. Il est rappelé que les prêteurs TLB avaient accepté à trois reprises d'étendre leur consentement octroyé pour la 1^{ère} fois le 9 janvier 2026. Le Groupe entend faire valoir ses droits dans le cadre de l'action envisagée par les prêteurs TLB devant le Tribunal des Activités Economiques de Paris qui aura, dans le même temps, à se prononcer sur le projet de modifications des plans de sauvegarde accélérée et l'homologation des protocoles de conciliation.

Il est rappelé que la modification du plan de sauvegarde de la Société serait massivement dilutive pour les actionnaires actuels.

Le Groupe précise qu'il publiera le 30 juillet ses données financières estimées² au titre du 1^{er} semestre 2026.

¹ Dont seuls les membres n'étant pas en situation de conflit d'intérêts ont pris part aux délibérations et au vote

² Les données financières estimées ne constituent pas des comptes consolidés arrêtés par le Conseil d'administration. Elles font l'objet de travaux d'examen limité par les commissaires aux comptes, qui ne pourront toutefois pas, en l'absence d'arrêté des comptes semestriels, émettre leur rapport. Les arrêtés des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de la période close le 30 juin 2026, sur la base du principe de continuité d'exploitation, demeurent subordonnés à l'issue favorable de la restructuration financière du Groupe.

CONTACTS ANALYSTES ET INVESTISSEURS

Charlotte IZABEL - cizabel@groupe-casino.fr - Tél : +33 (0)6 89 19 88 33
Relations investisseurs - IR_Casino@groupe-casino.fr - Tél : +33 (0)1 53 65 24 17

CONTACTS PRESSE

Groupe Casino – Direction de la Communication

Stéphanie ABADIE - sabadie@groupe-casino.fr - Tél : +33 (0)6 26 27 37 05
Service de presse - directiondelacomunication@groupe-casino.fr - Tél : + 33(0) 1 53 65 24 29